

Arrondissement de
Strasbourg Campagne

**COMMUNE DE KOLBSHEIM****ARRÊTÉ TEMPORAIRE**
n° 2024-03-10**portant autorisation d'intervention pour des travaux de
voirie et interdiction de circulation****La Maire de KOLBSHEIM**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-1 et suivants, L.2213-1 et suivants ;
- VU** le Code de la Route ;
- VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, quatrième partie ;
- Vu** la demande en date du 8 mars 2024 de l'entreprise Jean Lefebvre Alsace, intervenant pour le compte de l'Eurométropole Strasbourg,

CONSIDÉRANT que, pour assurer la sécurité des usagers et faciliter la réalisation de travaux de reprise de la couche de roulement, il y a lieu d'interdire la circulation pendant les travaux au carrefour de la rue des Jardins, de la rue des Noyers et de la D93,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Des travaux de voirie auront lieu au carrefour de la rue des Jardins, de la rue des Noyers et de la D93 le 18 mars de 7h à 18h.

ARTICLE 2 : Le carrefour sera interdit à la circulation des véhicules durant toute la durée de l'intervention mentionnée en article 1. Deux déviations seront mises en place :

- par la rue de la Liberté
- par la ruelle Leclerc

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie, quatrième partie) sera mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise Jean Lefebvre Alsace.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 5 : La Maire est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à

- Service Voies Publiques de l'Eurométropole de Strasbourg
- le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Geispolsheim,
et publié et affiché en Mairie.

Fait à Kolbsheim, le 13 mars 2024

La Maire,

Annie KESSOURI

